
Communiqué à destination des assurés d'Uniprévoyance

Nous vous informons qu'Uniprévoyance a été la cible d'une cyberattaque par rançongiciel que nous avons identifiée le 20/05/2024 à 18h30. Dès la détection de cette attaque, Uniprévoyance a déclenché son dispositif de crise et a pris toutes les dispositions nécessaires pour lutter contre cet acte malveillant. Nous avons de ce fait isolé notre système d'information dès la détection afin d'éviter toute aggravation de la situation.

Uniprévoyance travaille avec les autorités compétentes en la matière. Le 21 mai, une plainte a été déposée auprès du procureur de la République et une déclaration initiale a été envoyée à la CNIL. Un signalement à l'ACPR puis à l'ANSSI a été réalisé le 22 mai.

Les équipes internes de la direction des systèmes informatiques sont pleinement mobilisées et travaillent avec des experts des crises cyber, ainsi que des experts de chaque domaine technique concerné afin de rouvrir les services dans les meilleurs délais possibles et en toute sécurité. L'ensemble des activités reprendra de manière progressive.

Les premières investigations menées par les équipes techniques ont démontré que la confidentialité de données à caractère personnel est compromise. À ce stade, nous n'avons pas connaissance de la réutilisation de ces données, mais certaines pourraient être sorties de nos systèmes d'information.

Les données concernées sont potentiellement les données d'état civil, les adresses postales, les RIB et les données de sinistre : numéros de dossier, date d'arrêt de travail, catégorie d'invalidité, employeur.

Nous vous recommandons une certaine vigilance, notamment s'agissant de tentatives d'escroquerie ou d'hameçonnage pouvant utiliser des données Uniprévoyance.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de la situation. Nous sommes conscients des conséquences qui peuvent résulter de cette attaque et nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour en limiter les effets.